



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30

JC/MG

N° 001409

Coordination des
Services Techniques -
Dénomination de la
parcelle cadastrée
section E - N° 570
CHEMIN DE LA
BROCATELLE
desservant sept
propriétés.

Affiché le :

Le **mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommé Secrétaire.

En date du 26 juin 2012, M. GROUARD Alain, représentant les riverains d'un chemin desservant sept habitations du quartier Saint Michel, a adressé un courrier à M. le Maire pour attribuer un nom à leur chemin.

La direction du service voirie actuellement en charge de la numérotation métrique des immeubles constate que cette voie n'est pas nommée.

Afin de compléter l'adresse et faciliter la recherche des différents propriétaires des lieux aux agents PTT, EDF, Service de Défense Incendie et de Secours, etc., il est proposé à M. le Maire :

D'accepter le nom issu de la réflexion des riverains dudit chemin à savoir « Chemin de La Brocatelle » ;

Puis de mettre en place la signalisation adaptée à l'origine de la parcelle cadastrée section E – N°570 en bordure de l'Avenue Jean Moulin.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- De dénommer « Chemin de La Brocatelle » la parcelle cadastrée section E – N°570 qui dessert sept propriétés ;
- De mettre en place la signalisation adaptée à l'origine de la parcelle cadastrée section E – N° 570 en bordure de l'Avenue Jean Moulin

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour dénommer cette voie privée « Chemin de la Brocatelle »

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE, la proposition de M. Le Maire,

DIT, que la parcelle cadastrée section E – N° 570 telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint par un trait surligné orange, sera baptisée «Chemin de la Brocatelle ».

DIT, que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, poste, SDIS, etc...)

AUTORISE, M. Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**